

série recyclage (3)

Les malheurs du filtre à huile

EMMANUEL TAILLARDAT

Chaque année, 28 millions de filtres à huile automobiles sont vendus par les professionnels de la réparation. Mais seulement 40 % entrent dans la filière de recyclage dédiée, soit 12 millions. Que deviennent les 16 autres millions ? Pour le savoir, il faut suivre pas à pas la fin de vie d'un filtre à huile. Celui-ci est considéré comme un déchet industriel dangereux et, à ce titre, son dépôt en décharge est proscrit. « C'est pourtant un produit écologiquement correct, recyclable à 100 % », affirme Stéphane Debicki, directeur commercial et marketing de Chimirec, société leader en France de la collecte des déchets dangereux issus de l'automobile. En effet, tous ses composants (métal, huile noire, plastiques, papier) entrent dans des filières de recyclage spécifiques pour, au final, ne laisser que 10 g environ de déchets dits ultimes, non recyclables.

Stocké par le réparateur dans un fût isolé, le filtre est collecté par un ramasseur, trié, égoutté pour séparer les hydrocarbures, broyé en granulats de 10 à 25 mm, puis l'acier est séparé par attraction magnétique. « Après isolement des matières premières, les huiles vont servir de combustible de substitution en cimenterie, ou être régénérées en huiles de base ; les papiers sont incinérés ; les plastiques et les métaux recyclés », synthétise Stéphane Debicki.

Près de 45 % des modèles démontés ne sont pas tracés par les collecteurs

Une collecte insuffisante... Un recyclage très efficace donc mais qui laisse malheureusement passer 16 millions de filtres... « Les professionnels ne respectent pas tous parfaitement la loi, même si l'on constate des progrès importants », observe Francis Davoust, vice-président du Conseil national des profes-

sions de l'automobile (CNPA). *Un certain nombre d'entre eux jettent encore les filtres à huile dans les bennes à ordures* » (près de 45 % des modèles démontés ne sont pas tracés par les collecteurs, soit environ 5 millions). Un acte illégal et sans justification économique, puisque ces filtres finiront, de toute façon, par être traités, mais hors de leur propre filière, « ce qui occasionne un surcoût répercuté dans la taxe sur les ordures ménagères qu'ils paient chaque année », rappelle-t-on au cabinet de Nelly Ollin, ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

Les particuliers ne sont pas plus respectueux. Ils achètent plus de 20 % du total des filtres vendus en France (soit 6 millions), en hypermarchés et centres auto. Et la majorité des adeptes du « self-entretien » jette aussi le filtre usagé aux ordures.

Enfin, jusqu'au 24 mai dernier, les voitures accidentées et destinées à la casse (1 million et demi chaque année) n'avaient pas le moindre contrôle sur le démontage du filtre à huile. « Mais tout n'est pas si noir, tempère Agnès Heyberger à l'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe). Beaucoup de particuliers et de professionnels utilisent directement les déchetteries. Et toutes sont équipées de fûts pouvant accueillir ces déchets. Même s'ils ne sont pas comptabilisés dans la filière de recyclage. »

... et une forte pollution. La collectivité aurait pourtant tout intérêt à s'en servir car dans le cas d'un dépôt aux ordures ménagères, les coûts de retraitement peuvent être multipliés par quatre. Même si le prix du recyclage est facturé 0,50 € au particulier. Enfin, il faut responsabiliser tous les « vidangeurs du dimanche » : un filtre jeté dans la nature, ce sont 210 g d'huile dispersés qui vont polluer jusqu'à 250 m³ de nappe phréatique pendant 1 000 ans ! Sans commentaire sur le coût écologique induit...

Paradoxe : alors que la totalité d'un filtre à huile peut être recyclée, 60 % d'entre eux sortent de la filière de collecte et finissent avec les déchets ménagers.



Pile de filtres à huile dans un atelier. Chaque année, il s'en vend 28 millions.



Particuliers, ayez le bon réflexe!

Comme 20 % des automobilistes français, vous remplacez vous-même votre filtre à huile? Dans ce cas, ne jetez jamais la cartouche usagée à la poubelle. Vous seriez passible de 135 € d'amende (contravention de classe IV). D'abord, videz la cartouche de son huile usagée dans

un flacon, que vous fermez ensuite. Puis, trois choix s'offrent à vous:

- Les 4000 déchetteries acceptent gratuitement les filtres à huile et l'huile usagée. Pour savoir où se trouve la plus proche de chez vous, composez le 0810 06 00 50 (numéro Azur mis en place par l'Ademe).

- Norauto récupère ces déchets dangereux, même si vous ne les avez pas achetés dans le centre auto. Certains concessionnaires de marques, Citroën et Volkswagen notamment, proposent aussi ce service.
- Tout démolisseur digne de ce nom reprend aussi gratuitement ces déchets.

Du nouveau pour les démolisseurs

Depuis le 24 mai, les démolisseurs – ou « recycleurs de l'automobile » – doivent être agréés par les préfetures pour pouvoir exercer leur métier. Dans le cahier des charges de leur agrément, l'article 2 du décret 2003-727 précise qu'ils doivent stocker les filtres à huile dans des contenants appropriés. Il faut donc les démonter et, pour éviter toute fuite d'hydrocarbures, mettre un bouchon plastique dans le pas de vis du filtre sur le carter d'huile. Surcoût estimé pour 1 000 filtres traités environ 750 €.



Collecte de filtres à huile. Sur les 700 grammes de chaque unité, seuls 10 ne sont pas recyclables.